

■ **Simone fils**, à Orbe, activités dans le domaine de la maçonnerie, du génie civil et du terrassement (FOSC du 17.10.2003, p. 14). Par décision du 2 mars 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 3294 du 29.03.2004
(02197524 / CH-550.1.035.741-0)